



## SÉCURITÉ CIVILE

Vous êtes de plus en plus sensibilisé par la semaine de prévention des incendies et des mesures préventives y découlant. Saviez-vous que du 4 au 10 mai c'est la semaine de la sécurité civile qui se déroulera sous le thème « La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci »?

Malheureusement, dû aux changements climatiques, nous devons faire face à des pannes électriques de plus en plus fréquentes et prolongées, des vents violents et inondations.

Les inondations sont le sinistre naturel le plus répandu au Québec. Elles peuvent survenir en toute saison et causer des dommages considérables. Les inondations sont dues aux pluies diluviennes et forts vents, la fonte des neiges rapide et/ou la formation d'embâcles, un barrage qui cède. Toutes ces circonstances peuvent provoquer une inondation, car elles ont un effet direct sur les niveaux et les débits des cours d'eau.

De plus en plus d'épisodes de vents violents sont récents au Québec. En moyenne, on en dénombre plus d'une centaine par été. Les 19 et 20 juillet 2013, le sud du Québec a connu des orages et des vents très violents de plus de 100 km/h privant plus de 500 000 foyers d'électricité.

En tant que citoyen, vous avez des responsabilités. Il est important que vous soyez informé des sinistres qui peuvent survenir dans votre localité. Prévoyez votre trousse de survie pour 72 h, car en cas de sinistre important, il se pourrait que vous ayez à vous débrouiller sans service essentiel durant une certaine période. Cette trousse doit contenir :

- De l'eau potable
- De la nourriture non périssable, incluant un ouvre-boîte manuel
- Radio à pile
- Lampe de poche
- Trousse de premiers soins
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Sifflet

Pour plus d'informations, visitez le site du ministère de la Sécurité publique du Québec <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/> ou contactez le service de prévention des incendies au (450)546-2703 poste 118 [prevention@ville.actonvale.qc.ca](mailto:prevention@ville.actonvale.qc.ca)